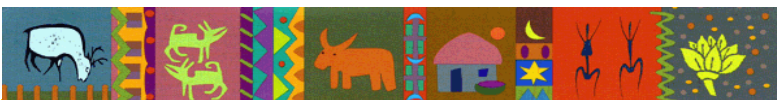


Formation

Instance permanente sur les questions autochtones
Du 20 au 31 mai 2013
NATIONS UNIES



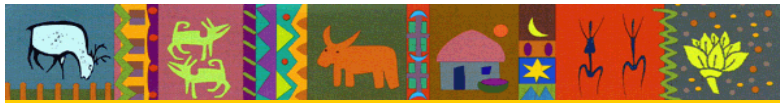
Présentation de Rosalee Gonzalez, Senior Indigenous Fellow
UN OHCHR Indigenous Peoples and Minorities Rights Section et DoCip



Mandat de l'Instance permanente

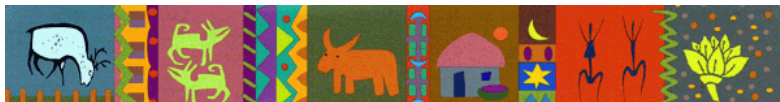
L'Instance permanente a été créée par le Conseil économique et social pour:

- Examiner les questions autochtones relatives aux points suivants:
 - **Le développement économique et social**
 - **La culture**
 - **L'environnement**
 - **L'éducation**
 - **La santé**
 - **Les droits humains**
- Fournir des conseils d'experts et formuler des **recommandations au Conseil économique et social (ECOSOC)**
- **programmes, fonds et organismes des Nations Unies**
- Promouvoir les activités concernant les questions autochtones
- **Promouvoir son intégration et coordination** au sein des Nations Unies;



Instance permanente sur les questions autochtones

- C'est 1 des 3 mécanismes sur les questions des Peuples Autochtones
 - Mécanisme d'Experts sur les Droits des Peuples Autochtones
 - Rapporteur spécial des droits des Peuples Autochtones
- Elle se réunit une fois par an durant **10 jours**
- la première session a eu lieu en mai 2002
- Elle est composée de 16 **experts** indépendants
 - qui travaillent en leur capacité propre
 - servent pour une période de 3 ans
 - huit d'entre eux sont nommés par les gouvernements
 - les huit autres sont nommés par les organisations autochtones dans leur régions
- C'est un organe directeur
- Ce N'EST PAS un mécanisme de réclamations/griefs



Observateurs

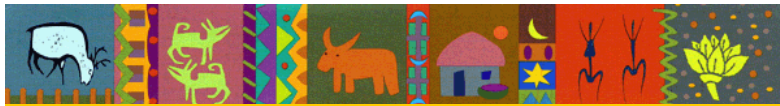
Qui sont les participants à l'Instance permanente?

- les gouvernements
- le système des Nations Unies
- les ONG (organisations non gouvernementales)
- organisations autochtones

Tous participent comme **observateurs**

- Ils peuvent intervenir
- **Mais** ne peuvent pas voter

Le système des Nations Unies a dû faire quelques arrangements spéciaux pour permettre la participation des organisations **autochtones**.



Participation des organisations et Peuples Autochtones

Pendant l'Instance, les organisations autochtones peuvent participer en:

- intervenant oralement,
- présentant des rapports (trois mois à l'avance),
- participant aux événements parallèles
- faisant pression pour que les recommandations soient incluses
- contactant les délégués des gouvernements et le système de l'ONU.

Le travail en réseau est conseillé, grâce notamment aux caucuses.



Caucus

- Caucus global
samedi 18 et dimanche 19 mai 2013
- Caucus à thème
 - Régionaux
 - Femmes (vendredi 17 mai)
 - Jeunes (dimanche 19 mai)
- Fonction des caucuses
Réunion pour la coordination collective des Peuples Autochtones durant la session de l'Instance permanente



Interventions

pour intervenir à l'INSTANCE

- S'inscrire sur la liste des orateurs

- 3 minutes pour parler

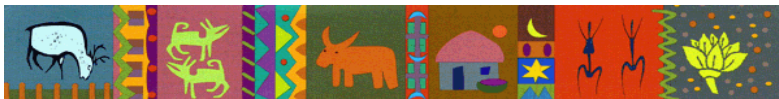
- **RAPPELEZ-VOUS:**

La RECOMMANDATION est la partie la plus importante de votre intervention—
COMMENCEZ PAR ÇA!

- pour des exemples veuillez visiter le site web de DoCip

- **PRÉPAREZ-VOUS** avant l'INSTANCE

- **REGISTRE:** utilisez le langage diplomatique



Le programme de chaque session

CONNAÎTRE LE PROGRAMME EST FONDAMENTAL:

De celui-ci dépendent

- la structure de la session
- les recommandations
- le rapport final

Il est important de s'y référer.

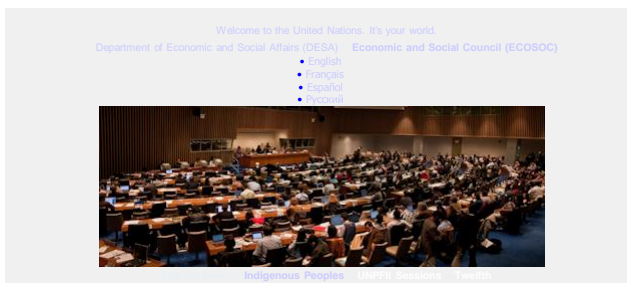


Comment consulter les rapports de L'Instance?

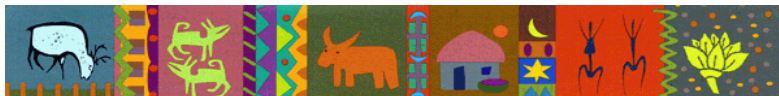
You are here > page d'accueil > Sessions UNPFII > 12e session > Documents



United Nations
Permanent Forum on Indigenous Issues



- Como Participar
- Preguntas Frecuentes
- Documentos
- Contactar
- Eventos Paralelos
- Otros eventos
- Conclaves
- Noticias



Comment lire le rapport de l'Instance permanente

Cote des documents:

E/2008/43 signifie ECOSOC, 2008

A/57/387 signifie Assemblée générale. Session numéro 57, document 387

A/HRC/6/15 signifie Assemblée générale, Conseil des Droits de l'Homme (Human Right Council) Session numéro 6, document 15

/L. documents limités (Limited documents) parce qu'ils sont temporaires, ébauches

/RES/ Résolutions adoptées



Comment lire le rapport de l'Instance permanente

Structure du rapport: 4 chapitres

Table des matières

Chapitre I

- A. Questions qui requièrent l'adoption de mesures par le Conseil économique et social ou qui sont portées à son attention.
B. Questions qui sont signalées à l'attention du Conseil

Chapitre II

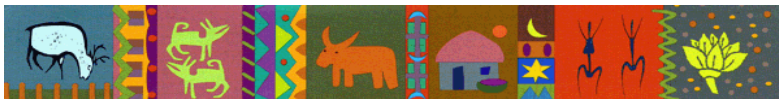
Lieu, dates et délibérations de la session

Chapitre III

Adoption du rapport de l'Instance aetant trait à sa dernière session

Chapitre IV

Organisation de la session



Comment lire le rapport de l'Instance permanente

Durant la dernière session des recommandations ont été ajoutées relatives aux points suivants:

- **Deuxième décennie** internationale des peuples autochtones du Monde.
- Dialogue avec le **Rapporteur Spécial** sur la situation des droits humains et les libertés fondamentales des peuples autochtones.
- Application de la **Déclaration** des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones.



Comment lire le rapport de l'Instance permanente

Des recommandations issues des **débats d'une demi journée suivants** ont été incluses:

- les peuples autochtones urbains et la migration (6ème session)
- les langues autochtones (7ème session)
- l'Afrique (5ème session)
- l'Asie (6ème session)
- le Pacifique (7ème session)
- l'Arctique (8ème session)
- l'Amérique du nord (9ème session)
- Amérique centrale et du sud et des Caraïbes (10ème session)
- Afrique (12ème session)

Tous les rapports incluent des recommandations intitulées:

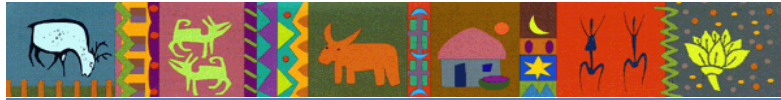
“**Travaux futurs de l'Instance permanente** sur les questions autochtones” qui concernent les questions méthodologiques de travail.



Comment lire le rapport de l'Instance permanente

D'autres recommandations **concrètes à l'intention de destinataires particuliers**:

19. L'Instance recommande aux États, organismes, organes et fonds des Nations Unies, et autres organisations, institutions financières et donateurs multilatéraux de fournir un soutien technique et financier afin de maintenir et protéger les techniques de gestion des ressources naturelles des peuples autochtones, leurs technologies respectueuses de l'environnement, la diversité biologique et culturelle et leurs modes de vie traditionnels produisant peu de gaz carbonique (c'est-à-dire le pastoralisme, la culture de rotation ou sur brûlis, la chasse et la cueillette, les emplois liés à la mer et au milieu côtier, l'agriculture de haute montagne, etc.) **(7ème session, par. 19.)**



Comment lire le rapport de l'Instance permanente

Autres types de recommandations

Des recommandations issues des **séminaires internationaux d'experts sur des questions concrètes** et particulièrement complexes.

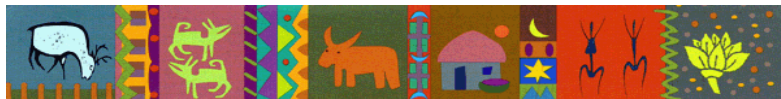
- soutient les recommandations
- adopte des recommandations

Cela est le cas également du résultat d'*autres séminaires* organisés par le système de l'ONU

Soutient des rapports

10. L'Instance permanente souscrit aux conclusions et recommandations figurant dans le rapport du séminaire d'experts consacré à la souveraineté permanente des peuples autochtones sur les ressources naturelles et leur relation à la terre.

L'Instance permanente reprend à son compte les deux études de la Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme et des libertés fondamentales des peuples autochtones, Mme Erica-Irene A. Daes, à savoir le rapport sur les peuples autochtones et leur relation à la terre³ et le rapport sur la souveraineté permanente des peuples autochtones sur les ressources naturelles⁴ et recommande que ces études soient largement diffusées. (6ème session, par. 10)



Comment lire le rapport de l'Instance permanente

Jusqu'à ce jour, l'Instance permanente a organisé les **séminaires d'experts suivants**:

- Collecte et ventilation des données. 2004
- Consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause. 2005
- Les objectifs du Millénaire pour le développement, la participation des peuples autochtones et la bonne gouvernance. 2006
- Le régime international de la Convention sur la diversité biologique en matière d'accès et distribution des bénéfices et droits humains des Peuples Autochtones. 2007
- langues autochtones. 2008
- Application de l'article 42 de la DNUDPA 2009
- Développement et identité, 2010
- Forêts. 2011
- Violence, 2012
- Jeunes et identité, 2013



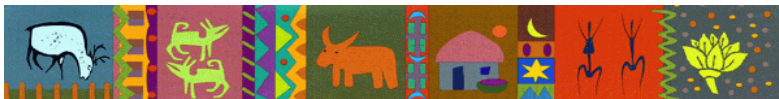
Suivi des recommandations:

Informations sur l'état d'application:

- Les **rapports** du **Secrétariat** de l'Instance présentés à chaque session.
- **Base de données** sur les recommandations:

Rapports des contributions du système de l'ONU présentés à chaque session.

- **Rapports** du **Groupe de soutien interinstitutionnel** sur les questions autochtones.
- **Communications** écrites envoyées à l'Instance pour les **gouvernements**.
- **Études** sur l'état d'application des recommandations **telles que:**
 - Analyse et application des recommandations de l'Instance permanente des Nations Unies pour les questions autochtones durant ses trois premières sessions. (E/C.19/2006/9)
 - Analyse et suivi des recommandations sur les femmes autochtones de l'Instance permanente des Nations Unies pour les questions autochtones durant ses cinq sessions (E/C.19/2007/CRP.4)



recommandations saillantes de plusieurs sessions

EXEMPLES de recommandations saillantes pour femmes autochtones, 7ème session:

Prendre note

105. L'Instance permanente prend note de la Déclaration du Forum international des femmes organisé récemment à Lima du 13 au 16 mai et recommande que les organismes des Nations Unies, les donateurs et les États manifestent leur soutien et leur coopération pour le prochain Forum international des femmes autochtones qui se tiendra en Colombie en 2011. (7ème session, par. 105)



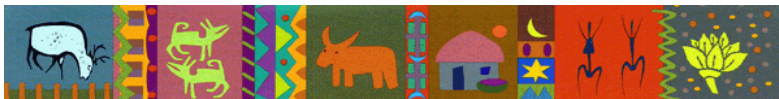
recommandations saillantes

Adoption des rapports/Réitère

17. L'Instance permanente souscrit au rapport et aux recommandations de la réunion du groupe d'experts internationaux sur les peuples autochtones et les forêts (E/C.19/2011/5) et réitère les deux recommandations suivantes (pa. 18 et 20).

Études

29. L'Instance permanente a décidé de nommer Kanetinke Sena, Mirna Cunningham et Bertie Xavier, membres de l'Instance permanente pour qu'elles étudient les droits des peuples autochtones et les sauvegardes dans les projets de réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+) et de faire rapport sur ce sujet à l'Instance permanente durant sa 12ème session, en 2013.



Recommandations à l'intention des agences

Agences

67. L'Instance Permanente **recommande qu'au moins une fois par an, l'UNICEF** octroie une bourse d'études à un jeune autochtone de chaque région pour une durée d'au moins trois mois, en vue d'autonomiser les jeunes autochtones et de promouvoir les connaissances et les expériences sur le système des Nations Unies et les travaux de fond, en offrant notamment un appui financier.



Recommandations à l'intention des Etats

82. L'Instance Permanente **exhorte les Etats** à agir en conformité avec l'article 25 de la Déclaration des Nations Unis sur les Droits des Peuples Autochtones et à protéger à travers leurs politiques et leurs législations, les droits culturels des Peuples Autochtones à l'eau, et qu'ils appuient le droit des Peuples Autochtones à chasser et à prélever des denrées alimentaires issues des eaux utilisées à des fins culturelles, économiques et commerciales.

Docip

- DoCip offre un appui technique
 - Ordinateurs
 - Traductions
 - Copies/fax
 - Compilations de données/interventions

Conseils pour vos interventions

- Voir s'il existe un rapport antérieur qui traite de votre point, de votre région ou de votre pays
- Limitez vos intervention à 3 minutes
- Relisez plusieurs fois votre texte avant de faire votre déclaration
- Assurez-vous de ne pas dépasser le temps qui vous est imparti
- Chronométrez votre discours
- Lorsque le Président prononce votre nom
 - Levez la main.
 - Votre micro s'allumera (lumière rouge)

Participation au sein des conclaves

- La participation est vivement recommandée
- Les délégués partagerons leurs expériences:
 - politiques
 - diplomatiques
 - Les façons de naviguer à travers les processus et les protocoles
 - L'art de formuler des discours
 - Enrichir vos connaissances sur les actualités qui vous concernent, etc.
 - Obtenir un appui pour les projets dans votre communauté.

Et surtout, n'oubliez-pas de vous amuser!

Evènements parallèles

- Ateliers
- Groupes de discussion
- Présentations culturelles
- À l'heure du déjeuner et l'après-midi
- Réviser la liste (Secrétariat de l'Instance Permanente)

Rapporteur Spécial sur les Droits des Peuples Autochtones

- Le Rapporteur sera présent plusieurs jours pendant l'Instance Permanente
- Il est possible de s'entretenir avec le Rapporteur, mais avant l'Instance Permanente
- Préparer les informations à transmettre sur les violations des droits humains à l'égard des Peuples Autochtones
- Eviter de centrer le discours sur les « 500 dernières années »